

# Risque de pauvreté, inégalités et exclusion

La répartition de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale varie considérablement d'un État membre de l'Union européenne à l'autre. Cette infographie, montre quelles sont les personnes exposées au risque de pauvreté, dans quelle mesure le revenu disponible est réparti de façon égale et combien les pays de l'Union européenne dépensent en faveur de mesures destinées à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

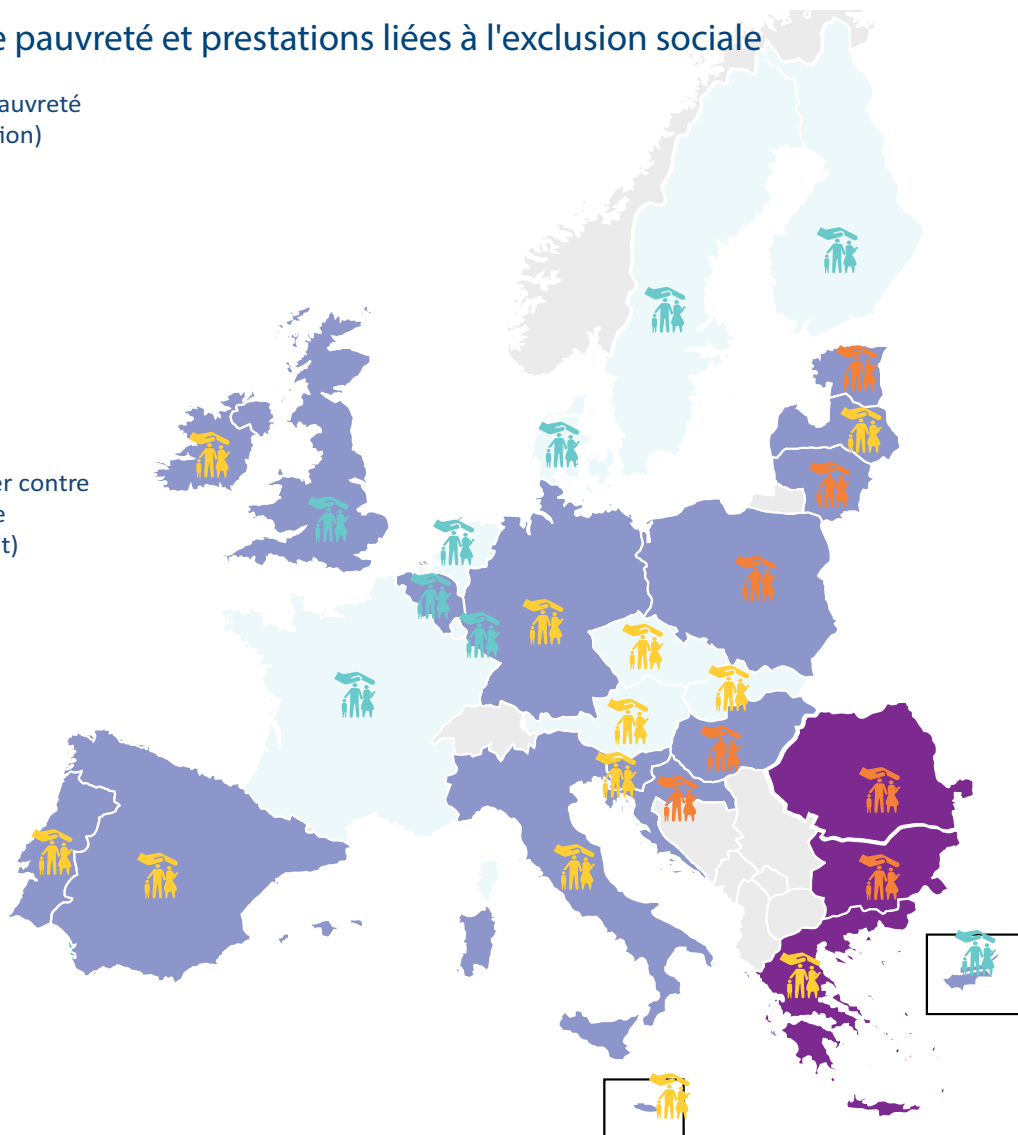
## Taux de risque de pauvreté et prestations liées à l'exclusion sociale

Personnes exposées à la pauvreté  
2014 (% de la population)

- Moins de 20%
- Entre 20% et 35%
- Plus de 35%

Dépenses destinées à lutter contre  
la exclusion sociale  
2013 (€ per habitant)

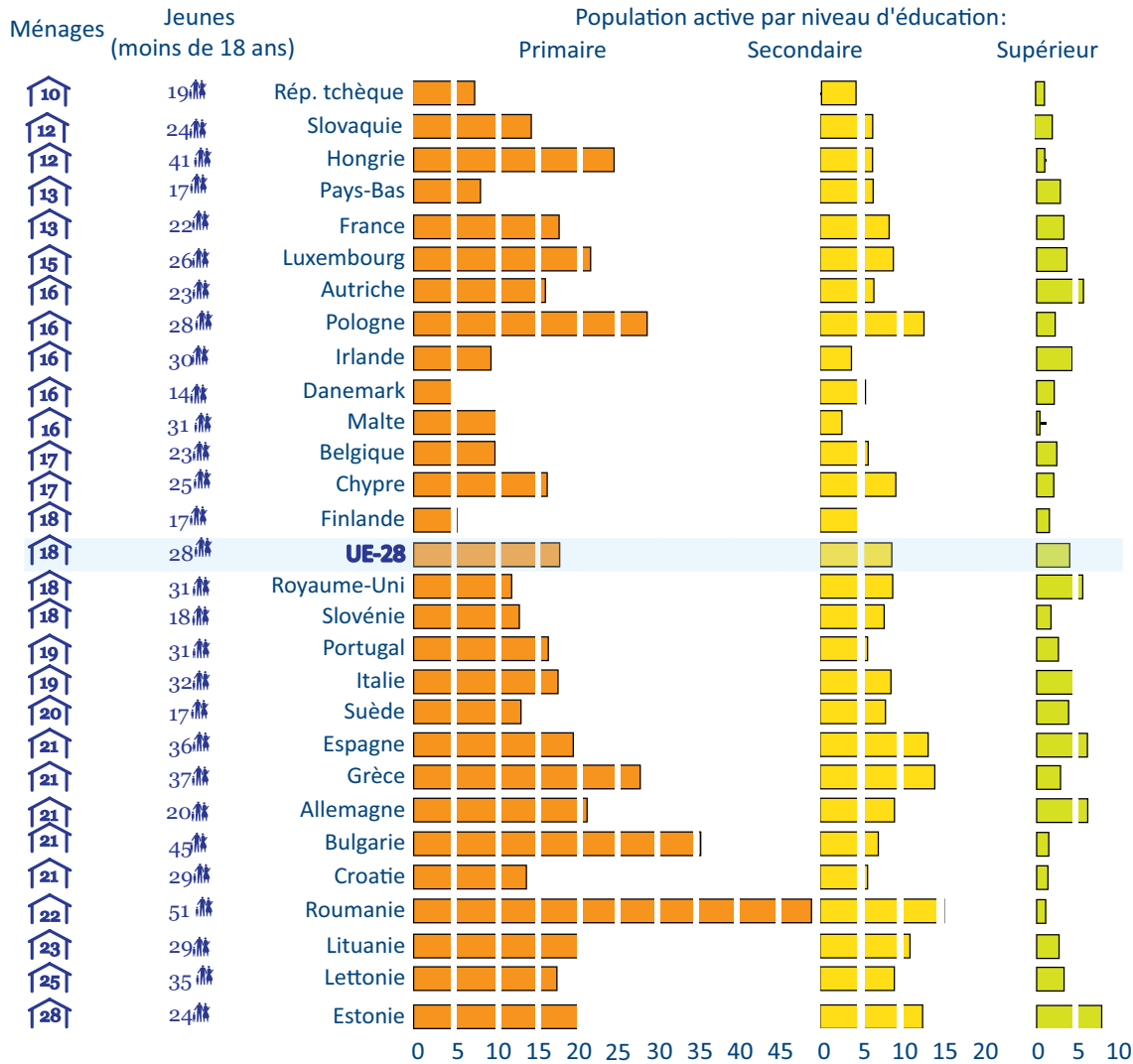
- Moins de €25
- Entre €25 et €150
- Plus de €150



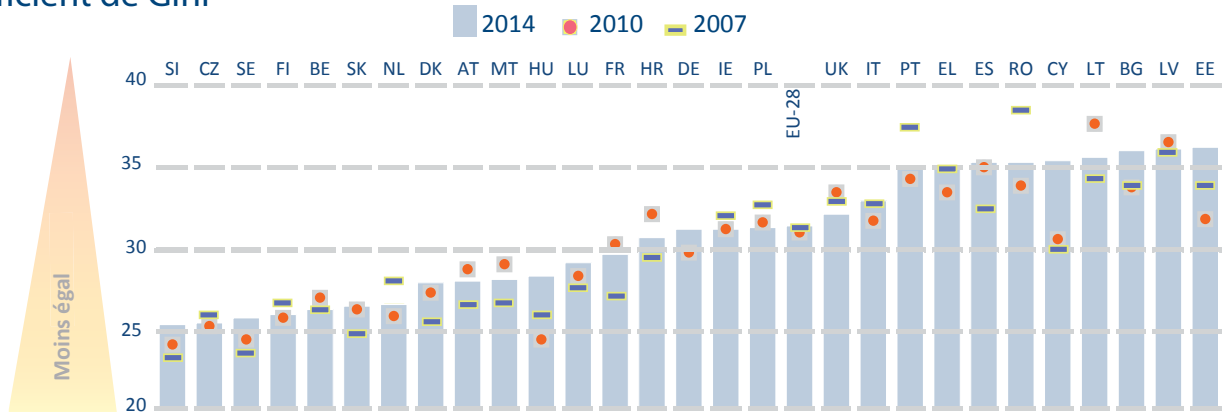
Le **taux de risque de pauvreté** correspond à la part des personnes ayant un revenu inférieur à 60 % du revenu moyen national. Le tableau ci-après indique, pour chaque pays de l'Union, le taux de risque de pauvreté en 2014, 1) en pourcentage de tous les ménages, 2) par rapport aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans et 3) en pourcentage de la population active, en fonction du niveau d'éducation (Irlande: 2012).

Les **dépenses destinées à lutter contre l'exclusion sociale** font référence aux prestations en espèces ou en nature (autres que les soins de santé) en 2013, hormis pour l'Irlande, la Grèce et la Pologne, où les données reprises sont celles de 2012.

Taux de risque de pauvreté - 2014



Coefficient de Gini



Le **coefficient de Gini** est la mesure du degré d'inégalité la plus utilisée. Il se base sur le revenu disponible équivalent pour chaque pays, 0 indiquant l'égalité totale (où tout le monde disposerait du même revenu), 100 l'inégalité absolue (où une seule personne disposerait de tous les revenus).

La présente publication est une mise à jour d'un [document](#) publié en décembre 2014. Toutes les données ont été extraites d' [Eurostat](#), en janvier 2016.

**Clause de non-responsabilité et droits d'auteur:** Le contenu de ce document est de la seule responsabilité de l'auteur et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. Il est destiné aux Membres et au personnel du PE dans le cadre de leur travail parlementaire. Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable et envoi d'une copie au Parlement européen. © Union européenne, 2016.

